

modifiant le décret n° 64-227/PC/MFPTAS
du 19 Octobre 1964 portant nomination des membres
du Comité Consultatif de la Fonction Publique.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 Décembre 1965,
- VU le décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n° 59-21 du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique et les modificatifs subséquents ;
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique et les textes qui l'ont modifié ;
- VU le décret n° 59-220 du 15 Décembre 1959, relatif à la compétence à l'organisation et au fonctionnement du Comité Consultatif de la Fonction Publique, modifié par le décret n° 64-198/PR/MFPTAS du 1er Octobre 1964 ;
- VU le décret n° 64-227/PC/MFPTAS du 19 Octobre 1964, portant nomination des membres du Comité Consultatif de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 199/PC/MFPTAS du 1er Octobre 1964, relatif à la répartition numérique des Huit Membres délégués près le Comité Consultatif de la Fonction Publique entre les différentes Centrales Syndicales ;
- VU les propositions desdites Centrales ;
- SUR la proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;

Le Conseil des Ministres entendu :

D E C R E T E :

Article 1er - Le décret n° 64-227/PC/MFPTAS du 19 Octobre 1964, portant nomination des membres du Comité Consultatif de la Fonction Publique est modifié comme suit:

AN LIEU DE

Article 2 - Sont nommés membres titulaires et suppléants au sein du Comité Consultatif de la Fonction Publique, sur proposition des organisations syndicales, les délégués dont les noms suivent :

Membres titulaires

- 1°- MM. AMLON Léandre
- 2°- ACODJENOU Paul
- 3°- POGNON Bernard
- 4°- MEHINTO Ernest
- 5°- AGBOTON Hospice
- 6°- DAOUA Djibril
- 7°- HOUEDJISSI Lucien
- 8°- PADONOU Jean-Marie

Membres suppléants

- 1°- MM. AGBAZAHOU Jean-Pierre
- 2°- PADONOU Jacob
- 3°- DJOSSOU Donatien
- 4°- MENSAH Ernest
- 5°- ODJO Bernard
- 6°- GOUDJO Gaspard
- 7°- COFFI Vincent
- 8°- AKOUEGNON Etienne

L I R E

ARTICLE 2 - Sont nommés membres titulaires et suppléants au sein du Comité Consultatif de la Fonction Publique sur proposition des organisations syndicales, les délégués dont les noms suivent :

Membres titulaires :

- 1°- MM. MEHINTO Ernest
- 2°- DAOUA Djibril
- 3°- AGBOTON Hospice
- 4°- VILON GUEZO Romain
- 5°- HOUNKPONOU Razzaq
- 6°- PADONOU Jacob
- 7°- HOUEDJISSI Lucien
- 8°- BANCOLE Emmanuel

Membres suppléants :

- 1°- MM. GOUDJO Gaspard
- 2°- TESSY Cuthbert
- 3°- KPODJEDO-GBEDJI Maxime
- 4°- ACLASSATO Bienvenu
- 5°- ELISHA Albert
- 6°- GONSALVES Charles
- 7°- ACCROMBESSI Eugène
- 8°- ABLO Emile

.../...

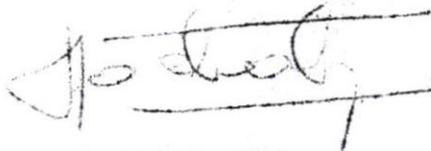
Le reste sans changement.

Article 2 - Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

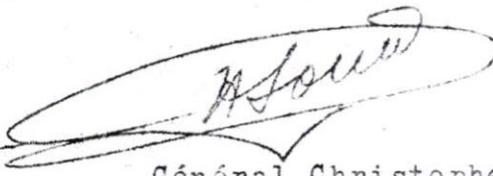
Fait à COTONOU, le 21 mars 1967

par le Président de la République,

Le Ministre de la Fonction
Publique et du Travail,



Pascal CHABI KAO



Général Christophe SOGLO

Ampliations :

PR 4 - MFPT 6 - Centrales Syndicales 4
CS 6 - Ministères 8 - SGG 4 - IAA 1 -
DFP-DP 8 - Intéressés 16 - DGAJL 2 -
Gde.Chanc. 1 - JORD 1.